



AVIS DE PROMULGATION

Que les citoyen(ne)s de la Ville de Bedford sont informé(e)s que lors de la séance tenue le 1^{er} novembre 2022 le conseil a adopté :

RÈGLEMENT NUMÉRO 699-22-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 699-11 INTITULÉ RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE, AFIN DE PERMETTRE LE PROJET LA RELANCE.

Le règlement 699-22-24 est entré en vigueur le 6 décembre 2022 à la suite de la délivrance du certificat de conformité de la MRC Brome-Missisquoi.

Ce règlement est disponible à l'Hôtel de Ville, au 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web, soit le ville.bedford.qc.ca, rubrique Citoyens / Règlements municipaux.

Donné à Bedford, ce 6 décembre 2022.

Richard Joyal
Directeur général et secrétaire-trésorier